9 août 2918

13-Novembre : la libération d'Ali Oulkadi, convoyeur de Salah Abdeslam, confirmée

La cour d'appel de Paris a confirmé mercredi la remise en liberté sous contrôle judiciaire d'Ali Oulkadi, un des convoyeurs de Salah Abdeslam au lendemain des attentats du 13 novembre 2015, a appris l'AFP auprès de son avocate Marie Dosé.

Le 18 juin dernier, **Ali Oulkadi**, un des convoyeurs de **Salah Abdeslam** au lendemain des attentats du 13 novembre 2015, avait été libéré au grand dam du parquet général. Ce dernier avait fait appel, au motif des doutes entourant cet homme de 33 ans, dont l'ADN avait été retrouvé dans la planque de Schaerbeek, en Belgique, là où ont été fabriquées les ceintures explosives utilisées par le commando de terroristes. Mais le parquet général n'a finalement pas eu gain de cause : mercredi soir, tard, la cour d'appel de Paris a confirmé la remise en liberté sous contrôle judiciaire d'Ali Oulkadi, a appris l'AFP auprès de son avocate **Marie Dosé**.

Ali Oulkadi, qui était incarcéré en France, avait brièvement pris en charge Salah Abdeslam au retour de ce dernier à Bruxelles le 14 novembre, au lendemain des attentats qui avaient fait 130 morts à Paris et Saint-Denis. Le 18 juin, les juges chargés de l'enquête ont autorisé Ali Oulkadi à regagner la capitale belge, où il résidait avant son arrestation le 22 novembre 2015. Libéré, Ali Oulkadi doit toutefois suivre un très strict contrôle judiciaire : il ne peut pas quitter la Belgique et doit pointer à la police de son domicile tous les jours.

La libération de « quelqu'un qui était présent à chaque moment-clé de la préparation des attentats » ?

« *La prolongation de la détention provisoire d'Ali Oulkadi incarcéré pendant près de trois ans dont deux ans à l'isolement, ne répondait plus aux critères légaux applicables* », a réagi M^e^ Marie Dosé auprès de l'AFP. « *Les juges, en présence de représentants du parquet, avaient pris soin d'expliquer cette décision aux victimes de l'attentat lors de la réunion qui s'est tenue au mois de juillet dernier. Ils ont notamment précisé aux victimes qu'il ne s'agissait nullement d'un abandon des charges à l'encontre [de son client], qui répondra de ses actes devant la cour d'assises spéciale le temps venu* », a-t-elle ajouté. « *Le parquet général aurait été mieux inspiré de faire œuvre de pédagogie [...] plutôt que de soutenir vainement un appel parfaitement injustifié* », a encore jugé l'avocate.

Certains de ses confrères, qui défendent les familles des victimes des attentats, ne sont pas de cet avis. Le 19 juin dernier sur BFMTV, **M^e^ Samia Maktouf** avait ainsi évoqué une « *décision choquante et incompréhensible* », l'avocate estimant qu'Ali Oulkadi

« *est quelqu'un qui est venu chercher Salah Abdeslam pour le soustraire à la justice* ». « *C'est quelqu'un qui était présent à chaque moment-clé de la préparation des attentats terroristes* », avançait encore cette avocate.

Lors d'une confrontation en mars avec Abdeslam, seul membre encore en vie des commandos du 13-Novembre, ce dernier était sorti de son silence pour dédouaner Oulkadi. Dans la foulée, ses avocats avaient déposé cette demande de mise en liberté. Ali Oulkadi est également inculpé dans le volet belge de l'enquête. Son procès devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2020. Dans ce dossier, il s'agit de la deuxième remise en liberté d'un suspect après celle de Hamza Attou, le 14 mai. Au total, douze hommes sont poursuivis dans l'enquête instruite à Paris et au moins trois autres font l'objet d'un mandat d'arrêt. ■